

LE SPÖT'

BY ROMANS



Contact : Fanny Ollat - Hadrien Cioppani

lespotbyromans@ville-romans26.fr - 06 58 38 59 09

La ville de Romans sur Isère ouvre **le Spot by Romans**, un lieu hybride, à la fois boutique éphémère et boutique partagée.

Tester le succès de ses créations sur une courte période, proposer un produit saisonnier, présenter une nouvelle collection, créer un contact direct avec ses clients, exposer ses œuvres... autant de besoins auxquels **le Spot** répond !

1. Le concept

- Le Spot se situe au 24 Place Jacquemart, 26100 Romans-sur-Isère.
- Ce local pourra accueillir trois porteurs de projet en même temps.
- Les activités proposées pourront être diverses (commerce, service, ...) mais devront être innovantes. Seule la restauration (cuisson) est exclue.
- Une ou plusieurs activités seront donc réunies en ce même lieu.
- La durée de location sera entre un et trois mois (renouvelable au regard des réservations).

2. Le local

Ce local d'une superficie de 57m² accueillera 3 corners. Il comporte également un espace sanitaire, deux vitrines, un espace de stockage et la possibilité d'établir une terrasse.

3. Les porteurs de projets :

Ce lieu s'adresse à des commerçants indépendants :

- En création d'activité
- En recherche de développement d'activité
- Souhaitant tester leur activité avant d'investir un local autonome
- Souhaitant développer une activité saisonnière
- Etc.

4. Les conditions de location

- Durée de location : 1 mois à 3 mois maximum renouvelable une fois au regard des disponibilités du calendrier
- Location du mardi au lundi : le locataire en place peut vider le local le lundi et le futur locataire s'installe le mardi pour une ouverture le mercredi
- Prix du loyer : 290 euros le mois
- ***Les dates précises de location seront réajustées afin de rester sur des semaines complètes.***

5. Les engagements du locataire

- Horaires d'ouverture minimum imposés : 11h-14h & 15h-19h du mardi au samedi. Les locataires peuvent élargir ces horaires d'ouverture s'ils le souhaitent mais doivent impérativement être présent ou légalement représenté aux horaires mentionnés ci-dessus.
- Ouverture obligatoire lors d'évènements commerciaux organisés par la municipalité ou les associations de commerçants
- Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux loués, même temporairement, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.
- Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits qu'il a décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation.
- Les activités de restauration nécessitant de la cuisson et de la préparation sont strictement interdites dans ce local. A noter également que le local ne dispose pas de meuble frigorifique. Cependant, la vente de produits alimentaires est autorisée !
- Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas occuper la chaussée sans autorisation préalable et à ne pas porter atteinte à l'ordre public, sa responsabilité étant directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.
- Il est interdit de modifier l'extérieur de la boutique.
- Le locataire s'engage à ne pas percer de trous dans les murs.
- Le locataire s'engage à faire le ménage de son corner à son départ et à le restituer dans le même état que lors de son arrivée. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué.
- Le locataire s'engage à maintenir le lieu propre pour accueillir du public
- Le locataire s'engage à ne pas afficher en vitrine sauf dans les espaces prévus à cet effet
- Le locataire s'engage à respecter les autres locataires du local ainsi que leurs produits.

6. Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à

- Fournir : l'eau, l'électricité et un accès internet
- En cas de corner(s) non loué(s) : proposer à des commerçants du centre-ville d'occuper cet espace comme une vitrine renvoyant vers leur boutique ou proposer aux associations de commerçants et partenaires locaux « d'habiller » cet espace
- Installer une enseigne « Le Spot by Romans »
- Réaliser les démarches d'urbanisme

La municipalité s'engage également à faire la promotion du Spot sur ses canaux de diffusion.

Le Spot by Romans

Dossier de candidature

Nom de l'entreprise :

Nom du contact/ du gérant/ de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Email :

Site internet :

N° de Siret :

N° de répertoire des Métiers :

N° de Maison des Artistes :

(l'un des trois numéros d'identification doit obligatoirement être renseigné)

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....
.....
.....
.....
.....

Description détaillée des produits / créations vendues :

.....
.....
.....
.....
.....

Gamme de prix des produits :

.....
.....
.....
.....
.....

Pourquoi souhaitez-vous louer Le Spot ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Durée de location souhaitée :

- 1 mois
- 2 mois
- 3 mois

Période de location souhaitée :

- ~~Octobre 2024~~
- ~~Novembre 2024~~
- ~~Décembre 2024~~
- Janvier 2025
- Février 2025
- Mars 2025
- Avril 2025
- Mai 2025
- Juin 2025
- Juillet 2025
- Août 2025

Merci de fournir également les documents suivants :

- Copie carte d'identité recto verso
- Extrait d'inscription au registre national des entreprises (daté de moins de trois mois)
- RIB
- Attestation d'assurance (à remettre lors de l'état des lieux)